CHOISY-le-ROI

Place Gabriel Péri
94600 CHOISY-LE-ROI
www.choisyleroi.fr
Service urbanisme

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0048 M01
Déposé le : 12/06/2025
Demandeur : Madame DUNKELIAN Talar
Sur un terrain sis à : 67 avenue du Docteur Charcot à Choisy-le-Roi (94600)
Références cadastrales : 22 AK 88
Nature des travaux : Modification de l'aspect extérieur

MADAME DUNKELIAN TALAR
67 AVENUE DU DOCTEUR CHARCOT
94600 CHOISY-LE-ROI

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de Choisy-le-Roi certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 24 C0048 M01, déposée le 12/06/2025 par Madame Talar DUNKELIAN. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 13/06/2025.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 13/07/2025.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du 23 JUIL. 2025

A Choisy le Roi, le 23 JUIL. 2025

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,
Ali ID ELOUALI
1er Adjoint au Maire

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement* ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.